

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 513**19 juillet 2000****SOMMAIRE**

Andromede Holding S.A., Luxembourg . . . page	24582	Construction Finance International Holding S.A., Luxembourg	24610
Apin S.A., Luxembourg	24596	COPIE S.A., Compagnie de Promotion des Investissements Européens, Luxembourg	24609
Asia High Yield Bond Fund, Sicav, Luxembourg .	24598	Corvina S.A., Luxembourg	24609
Auto Sport Luxembourg S.A., Strassen	24598	Coutts Alternative S.A., Luxembourg	24610
Balu Holding S.A., Luxembourg	24596, 24597	Crescendo S.A. Holding, Luxembourg	24609
Beauty House Guy Schou, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	24597, 24598	Danske Bank Global, Sicav, Luxembourg	24610
Belvedere Investment Holdings S.A., Luxembourg	24599, 24601	Danske Institutional, Sicav, Luxembourg	24610
Berger Trust Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	24602	Dasco, S.à r.l., Bertrange	24611
BHF-Bank International S.A., Luxembourg	24601	Degroof Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	24611, 24613
BHF Investment Management Aktiengesellschaft, Luxembourg	24602	Dinder's S.A., Luxembourg	24610
Blue Spirit A.G., Luxembourg	24603	Duplitape S.A., Luxembourg	24614
Bolton Trading Corporation S.A., Luxembourg	24603	Eberno S.A.H., Luxembourg	24614
Bonito Properties, S.à r.l., Luxembourg	24603	Eden Meuble S.A., Luxembourg	24614
(Bruno) Bressaglia & Fils, Entreprise de Constructions et de Façades, S.à r.l., Bascharage	24604	Eucalyptus S.A. Holding, Luxembourg	24615
Buvest Holding S.A., Luxembourg	24603, 24604	Europartnaires S.A., Luxembourg	24613
Capital International All Countries Fund Management Company S.A., Luxembourg	24602	Eurotime S.A., Luxembourg	24617
Casimir S.A., Luxembourg	24604	F & H International S.A., Luxembourg	24617, 24620
Cedona S.A., Luxembourg	24605	Finance TB S.A., Luxembourg	24620
Cellular Telecom Limited, Luxembourg	24605	Finorsi S.A., Luxembourg	24621
Ceric, S.à r.l., Steinfort	24604	Fund-Market S.A., Luxembourg	24620, 24621
Cheyenne S.A., Luxembourg	24605	Galante, S.à r.l., Luxembourg	24621
Cocteau S.A., Luxembourg	24605	Galaxy Energy Holding Company S.A., Luxbg	24622
Codework, S.à r.l., Koerich	24606	Gandria Holding S.A., Luxembourg	24622, 24624
COFIWAS S.A., Compagnie Financière Wasteels, Luxembourg	24609	Gax, S.à r.l., Luxembourg	24624
Cometec S.A., Luxembourg	24605	Goblet & Lavandier Ingénieurs-Conseils, S.à r.l., Luxembourg	24611
Com-Euro S.A.H., Bertrange	24606, 24607, 24608	PwC Learning & Education Institute, S.à r.l., PricewaterhouseCoopers Learning & Education Institute, Luxembourg	24615, 24616
Compagnie Financière de la Gaichel S.A., Luxembourg	24608	Style Entertainment Channel S.A. Luxembourg	24582
Compagnie Financière des Santons S.A., Luxembourg	24608	Sulinvest S.A., Luxembourg	24585
Congrio S.A., Luxembourg	24609	TemzK Holding S.A., Luxembourg	24578
		TemzM Holding S.A., Luxembourg	24588
		United Financial Holding S.A., Luxembourg	24592

TemzK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTES

In the year two thousand, on the fourteenth of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster.

There appeared:

1. - The company FINGECO LUX S.A., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, here represented by its managing director Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at L-1330 Luxembourg, 4a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

2. - The company TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I) LTD, having its registered office at Alofie, 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71 (Niue), here duly represented by Mr Edgar Bisenius, prenamed.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (société anonyme) which they declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg joint stock company (société anonyme) is hereby formed under the name of TemzK HOLDING S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Head Office of the Company is at Luxembourg City. It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company has for its object to take participations in any form in Luxembourg or foreign companies, acquire by purchase, subscription or otherwise and assign by sale, exchange or otherwise any kind of transferable securities, to manage and valorise the securities owned, to acquire, transfer and appreciate patents and licences connected therewith.

The Company may borrow or lend with or without collateral. The Company may take part in the creation and development of any companies and give them any assistance. Quite generally, the Company may take all measures of control, supervision and documentation and make all operations which will be judged useful for the accomplishment or development of its object, under condition of keeping within the limits drawn by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-two thousand United States dollars (32,000.- USD), represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of the shareholders.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a chairman among themselves.

The first Chairman of the Board of Directors may be nominated by the General Meeting of shareholders following the incorporation.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in accordance with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which might be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors's meetings. Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote. The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or parts of its powers concerning the daily management of the Company's business and the representation of the Company with regard to that daily management, either to one or more members of the board acting furtheron as managing directors and/or, as holders of a proxy, to third persons, who need not necessarily be shareholders of the Company.

The first managing director or the first donee of a power mentioned above may be nominated by the general meeting of shareholders following the incorporation.

The Board of Directors may also confer any special mandates by written proxy.

Towards third parties the company is in all circumstances validly represented and committed by the joint signatures of two directors or by single signature of the chairman of the board or by the single signature of a managing director acting within the limits of his powers or by the signature of another donee of a power acting within the limits of his powers.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by a third person empowered by the Board of Directors.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting of Shareholders is held on the fourth Thursday in July at 4.00 p.m. at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself. Each share gives one vote.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Law of August 10, 1915 concerning commercial companies and of the modifying Laws.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2000.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2001.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1. - The company FINGECO LUX S.A., prenamed, one share	1
2. - The company TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, prenamed, three hundred and nineteen shares	319
Total: three hundred and twenty shares	320

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of thirty-two thousand United States dollars (32,000.- USD) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one hundred and sixty-five thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,344,000.- LUF.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolved

The number of Directors is set at three.

The following are appointed Directors:

1. - Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
2. - Mr Hans-Detlef Nimtz, lawyer, residing at D-54295 Trier, 143b, Oewiger Strasse (Germany);
3. - Mr Dieter Kundler, businessman, residing at L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains.

Second resolved

The number of auditors is set at one. Is elected as auditor:

BECOFIS, S.à r.l., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2005.

Fourth resolved

The General Meeting nominates Mr Hans-Detlef Nimtz, prenamed, as chairman of the board and nominates Mr Edgar Bisenius, prenamed, as managing director giving him the full power with regard to the daily management of the company's business.

Fifth resolved

The adress of the company is fixed at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the English version will prevail.

Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend, den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft FINGECO LUX S.A., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, hier vertreten durch ihr geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied Herrn Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

2.- Die Gesellschaft TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, mit Sitz in Alofie, 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71 (Niue), hier rechtens vertreten durch Herrn Edgar Bisenius, vorgeannt.

Welche Komparenten erklärten hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet, unter der Bezeichnung TemzK HOLDING S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften; den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbarem Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf zweiunddreissigtausend US dollars (32.000,- USD) festgesetzt, eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert US dollars (100,- USD).

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl der Aktionäre um Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das Gesellschaftskapital kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder vermindert werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Der erste Verwaltungsratsvorsitzende kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Generalversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich über ein Recht vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei die Vertretung eines Verwaltungsratsmitgliedes durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied ihm aufgrund per Schreiben, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht gestattet ist.

In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, per Telex oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Verwaltungsrat kann die Arbeit der täglichen Geschäftsführung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Geschäftsführung einem oder mehreren Mitgliedern des Verwaltungsrates, die sodann als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied handeln, und/oder, als Inhaber einer Vollmacht, auf dritte Personen übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Das erste geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied oder der erste vorgeannte Bevollmächtigte kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden, die der Gründung nachfolgt.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch schriftliche Vollmachtsurkunde Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten wirksam vertreten und verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden, durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmacht handelnden geschäftsführenden Verwaltungsrates oder durch die Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmacht handelnden sonstigen Bevollmächtigten des Verwaltungsrates.

Art. 8. in sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Verwaltungsrat dazu bevollmächtigten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am vierten Donnerstag im Juli um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht. Jede Aktie gibt ihrem Besitzer ein Stimmrecht von einer Stimme.

Art. 13. Die Generalversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen ohne, daß das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und seinen späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1. - Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.
2. - Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2001 statt.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Komparenten wie folgt gezeichnet:

1. - Die Aktiengesellschaft FINGECO LUX S.A., vorbezeichnet, eine Aktie	1
2. - Die Gesellschaft TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, vorbezeichnet, dreihundertneun-	
zehn Aktien	319
Total: dreihundertzwanzig Aktien	320

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von zweiunddreissigtausend US dollars (32.000,- USD) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf einhundertfünfundsiebzehntausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf 1.344.000,- LUF abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Komparenten, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt. Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

1. - Herr Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
2. - Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54295 Trier, 143 b, Olewiger Strasse (Deutschland);
3. - Herr Dieter Kundler, Geschäftsmann, wohnhaft in L-8041 Bartringen, 226, rue des Romains.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Kommissare wurde auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wird bestellt:

BECOFIS, S.à r.l., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2005.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Hans-Detlef Nimtz, vorgenannt, zum Verwaltungsratsvorsitzenden sowie Herrn Edgar Bisenius, vorgenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied mit der Befugnis zur Ausübung und Durchführung der gesamten täglichen Geschäftsführung.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Version massgebend.

Gezeichnet: E. Bisenius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2000, vol. 510, fol. 5, case 3. – Reçu 13.440 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. April 2000.

J. Seckler.

(19565/231/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

ANDROMEDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.594.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 533, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Signature.

(19575/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

STYLE ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - La société anonyme SITCOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen,

ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. - Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée STYLE ENTERTAINMENT CHANNEL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet:

1) La réalisation, la gestion et la diffusion pour propre compte ou pour compte de tiers, de chaînes de télévision et radiophoniques tant nationales qu'internationales;

2) La production, la réalisation, l'achat, l'édition, le reversement, la reproduction et la commercialisation de produits cinématographiques, de produits radiotélévisés et de produits et services multimédiaux;

3) L'assistance technique organitive, gestionnelle et artistique pour émetteurs de télévision et sociétés de production, la commercialisation et la diffusion de produits cinématographiques, radiotélévisés et multimédiaux;

4) L'édition, la production et la réalisation de revues, brochures et autres produits éditoriaux, à l'exclusion de quotidiens;

5) L'organisation et la réalisation de toutes manifestations, expositions, foires, conférences et/ou congrès, y compris l'aménagement de stands, de pavillons et de toutes autres structures ou installations nécessaires;

6) L'activité de promotion par des campagnes commerciales et industrielles, ainsi que la publicité et le marketing;

7) La société soignera en particulier le marketing, l'assistance et la gestion de l'achat d'espaces et/ou espaces publicitaires, l'organisation pour propre compte et pour compte de tiers, de ventes promotionnelles et de toutes autres activités semblables;

8) L'acquisition, l'organisation, la gestion et la commercialisation de manifestations et d'évènements en tous genres (culturels, scientifiques, sportifs, commerciaux et de spectacles);

9) La diffusion et la vente de services commerciaux dans le secteur promotionnel et organisationnel (campagnes publicitaires, politique de marques, participation à des compétitions, personnel de service, ainsi qu'exercice de mandats pour la vente de services ou de produits-mêmes) pour son propre compte ou pour le compte de tiers;

10) L'achat, la vente, l'échange, la commercialisation, la gestion pour son propre compte ou pour le compte de tiers, de biens meubles et immeubles, en rapport avec l'objet social;

11) La fourniture de services multimédiaux en faveur d'établissements et de sociétés connexes à la transmission, la distribution de documentation et d'information promotionnelle, ou de service.

En vue de la réalisation de son objet, la société pourra se prévaloir de la collaboration de professionnels ou d'entreprises luxembourgeoises et étrangères spécialisées dans les divers secteurs. La société pourra également accomplir, de façon subsidiaire par rapport à l'activité principale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rendant nécessaires ou utiles, y compris les campagnes publicitaires, la réalisation et la vente de brevets, d'endettement bancaire mobilier et immobilier, y compris le droit de subroger et d'hypothéquer; elle pourra prendre des participations et en céder, dans des sociétés ou entreprises ayant un objet social similaire ou proche au sien et elle pourra fournir des garanties réelles et faire des prêts également pour des obligations de tiers, excepté l'intermédiation et les activités réglementées par la loi.

En tout cas la prise de participations en d'autres entreprises et l'activité financière en général, purement instrumentales pour la réalisation de l'objet social, ne pourront pas être exercées dans le public, et ne pourront l'être que de manière subsidiaire par rapport aux activités habituelles et dans le respect des lois applicables.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par six cent quarante (640) actions de cinquante euros (50,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 30 jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants n'auront pas le droit de coopter provisoirement un nouveau membre, mais devront convoquer, dans les meilleurs délais et de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, une assemblée générale pour délibérer sur la recomposition du conseil d'administration. Dans l'attente de la décision de l'assemblée générale, le conseil d'administration s'abstiendra de tout acte de disposition et se limitera à la gestion journalière des affaires de la société.

La démission d'un administrateur entraîne automatiquement la démission de tout le conseil.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

L'achat et la vente de participations ne pourront être décidés que par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société, en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société, se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Toutes les décisions à prendre par les actionnaires en assemblées générales ordinaires et extraordinaires doivent être prises par 51% au moins des actions émises, sans tenir compte des conditions de quorum de présence et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14.- Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2000.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - La société anonyme SITCOM INTERNATIONAL S.A., prédésignée, six cent trente-neuf actions	639
2. - Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: six cent quarante actions	640

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.290.876,80 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Valter La Tona, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie);
2. - Monsieur Luca Aniasi, consultant, demeurant à Rome (Italie);
3. - Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren (Luxembourg).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société civile FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2003.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer à tout moment l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2000, vol. 510, fol. 14, case 12. – Reçu 12.909 LUF = 320 EUR.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2000.

J. Seckler.

(19563/231/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

SULINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. - BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll;

2. - KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes les deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France),

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 23 mars 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme dénommée SULINVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-), représenté par trois mille huit cents (3.800) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 21 mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.
2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2001.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

- | | |
|---|--------------|
| 1. - La société BRYCE INVEST S.A., prédésignée, trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 3.799 |
| 2. - La société KEVIN MANAGEMENT, prédésignée, une action | 1 |
| Total: trois mille huit cents actions | 3.800 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pro-Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le montant du capital social souscrit à hauteur de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) est l'équivalent d'un million cinq cent trente-deux mille neuf cent seize francs luxembourgeois (LUF 1.532.916,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommées aux fonctions d'administrateur:

1. - BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
2. - KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
3. - Madame Marcelle Mestre, administrateur de sociétés, demeurant à Fribourg (Suisse), La Roche, Pont-la-Ville.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Frank McCarroll, conseiller fiscal, demeurant au 19, Ely Place, Dublin 2 (République d'Irlande).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2005.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Madame Marcelle Mestre, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M.L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2000, vol. 849, fol. 25, case 9. – Reçu 15.329 francs.

Le Receveur ff. (signé): Ehlinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(19562/239/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

TemzM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

In the year two thousand, on the fourteenth of March.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster.

There appeared:

1.- The company FINGECO LUX S.A., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte, here represented by its managing director Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte;

2.- The company TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, having its registered office at Alofie, 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71 (Niue), here duly represented by Mr Edgar Bisenius, prenamed.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (société anonyme) which they declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg joint stock company (société anonyme) is hereby formed under the name of TemzM HOLDING S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Head Office of the Company is at Luxembourg City. It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company has for its object to take participations in any form in Luxembourg or foreign companies, acquire by purchase, subscription or otherwise and assign by sale, exchange or otherwise any kind of transferable securities, to manage and valorise the securities owned, to acquire, transfer and appreciate patents and licences connected therewith. The Company may borrow or lend with or without collateral. The Company may take part in the creation and development of any companies and give them any assistance. Quite generally, the Company may take all measures of control, supervision and documentation and make all operations which will be judged usefull for the accomplishment or development of its object, under condition of keeping within the limits drawn by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-two thousand United States dollars (32,000.- USD), represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of the shareholders.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administered by a Board of Directors compnsing at least three members, which elect a chairman among themselves.

The first Chairman of the Board of Directors may be nominated by the General Meeting of shareholders following the incorporation.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in accordance with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which might be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors's meetings. Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote. The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or parts of its powers concerning the daily management of the Company's business and the representation of the Company with regard to that daily management, either to one or more members of the board acting furtheron as managing directors and/or, as holders of a proxy, to third persons, who need not necessarily be shareholders of the Company.

The first managing director or the first donee of a power mentioned above may be nominated by the general meeting of shareholders following the incorporation.

The Board of Directors may also confer any special mandates by written proxy.

Towards third parties the company is in all circumstances validly represented and committed by the joint signatures of two directors or by single signature of the chairman of the board or by the single signature of a managing director acting within the limits of his powers or by the signature of another donee of a power acting within the limits of his powers.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by a third person empowered by the Board of Directors.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting of Shareholders is held on the fourth Thursday in July at 2.30 p.m. at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself. Each share gives one vote.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Law of August 10, 1915 concerning commercial companies and of the modifying Laws.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2000.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2001.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company FINGECO LUX S.A., prenamed, one share	1
2.- The company TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, prenamed, three hundred and nineteen shares	319
Total: three hundred and twenty shares	320

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of thirty-two thousand United States dollars (32,000.- USD) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one hundred and sixty-five thousand Luxembourg Francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,344,000.- LUF.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolved

The number of Directors is set at three.

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte;
- 2.- Mr Hans-Detlef Nimitz, lawyer, residing at D-54295 Trier, 143B, Olewiger Strasse (Germany);
- 3.- Mr Dieter Kundler, businessman, residing at L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains.

Second resolved

The number of auditors is set at one.

Is elected as auditor:

BECOFIS, S.à r.l., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2005.

Fourth resolved

The General Meeting nominates Mr Hans-Detlef Nimitz, prenamed, as chairman of the board and nominates Mr Edgar Bisenius, prenamed, as managing director giving him the full power with regard to the daily management of the company's business.

Fifth resolved

The adress of the company is fixed at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Fogt die Übersetzung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend, den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft FINGECO LUX S.A., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte, hier vertreten durch ihr geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied Herrn Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte;

2.- Die Gesellschaft TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, mit Sitz in Alofie, 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71 (Niue), hier rechtens vertreten durch Herrn Edgar Bisenius, vorgenannt.

Welche Komparenten erklärten hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet, unter der Bezeichnung TemzM HOLDING S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften; den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbarem Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf zweiunddreissigtausend US dollars (32.000,- USD) festgesetzt, eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert US dollars (100,- USD).

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl der Aktionäre um Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das Gesellschaftskapital kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder vermindert werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Der erste Verwaltungsratsvorsitzende kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Generalversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich über ein Recht vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei die Vertretung eines Verwaltungsratsmitgliedes durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied ihm aufgrund per Schreiben, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht gestattet ist.

In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, per Telex oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Verwaltungsrat kann die Arbeit der täglichen Geschäftsführung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Geschäftsführung einem oder mehreren Mitgliedern des Verwaltungsrates, die sodann als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied handeln, und/oder, als Inhaber einer Vollmacht, auf dritte Personen übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Das erste geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied oder der erste vorgenannte Bevollmächtigte kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden, die der Gründung nachfolgt.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch schriftliche Vollmachtsurkunde Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten wirksam vertreten und verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden, durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmacht handelnden geschäftsführenden Verwaltungsrates oder durch die Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmacht handelnden sonstigen Bevollmächtigten des Verwaltungsrates.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Verwaltungsrat dazu bevollmächtigten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am ein und dreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am vierten Donnerstag im Juli um 14.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht. Jede Aktie gibt ihrem Besitzer ein Stimmrecht von einer Stimme.

Art. 13. Die Generalversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen ohne, daß das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und seinen späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2001 statt.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Kompargenten wie folgt gezeichnet:

1.- Die Aktiengesellschaft FINGECO LUX S.A., vorgezeichnet, eine Aktie	1
2.- Die Gesellschaft TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, vorgezeichnet, dreihundertneunzehn Aktien	319
Total: dreihundertzwanzig Aktien	<u>320</u>

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von zweiunddreissigtausend US dollars (32.000,- USD) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf einhundertfünfundsechzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf 1.344.000,- LUF abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Kompargenten, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- 1.- Herr Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte;
- 2.- Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54295 Trier, 143B, Olewiger Strasse (Deutschland);
- 3.- Herr Dieter Kundler, Geschäftsmann, wohnhaft in L-8041 Bartringen, 226, rue des Romains.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Kommissare wurde auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wird bestellt:

BECOFIS, S.à r.l., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2005.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Hans-Detlef Nitz, vorgenannt, zum Verwaltungsratsvorsitzenden sowie Herrn Edgar Bisenius, vorgenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied mit der Befugnis zur Ausübung und Durchführung der gesamten täglichen Geschäftsführung.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Version massgebend.

Gezeichnet: Bisenius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2000, vol. 510, fol. 5, case 4. – Reçu 13.440 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 5. April 2000.

J. Seckler.

(19566/231/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

In the year two thousand, on the tenth of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster.

There appeared:

1.- The company FINGECO LUX S.A., having its registered office at L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte, here represented by its managing director Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte;

2.- The limited liability company BECOFIS, S.à r.l., having its registered office at L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte, here represented by its manager Mr Edgar Bisenius, prenamed.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (société anonyme) which they declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg joint stock company (société anonyme) is hereby formed under the name of UNITED FINANCIAL HOLDING S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Head Office of the Company is at Luxembourg City. It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company has for its object to take participations in any form in Luxembourg or foreign companies, acquire by purchase, subscription or otherwise and assign by sale, exchange or otherwise any kind of transferable securities, to manage and valorise the securities owned, to acquire, transfer and appreciate patents and licences connected therewith. The Company may borrow or lend with or without collateral. The Company may take part in the creation and development of any companies and give them any assistance. Quite generally, the Company may take all measures of control, supervision and documentation and make all operations which will be judged usefull for the accomplishment or development of its object, under condition of keeping within the limits drawn by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-two thousand United States dollars (32,000.- USD), represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of the shareholders.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a chairman among themselves.

The first Chairman of the Board of Directors may be nominated by the General Meeting of shareholders following the incorporation.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in accordance with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or parts of its powers concerning the daily management of the Company's business and the representation of the Company with regard to that daily management, either to one or more members of the board acting furtheron as managing directors and/or, as holders of a proxy, to third persons, who need not necessarily be shareholders of the Company.

The first managing director or the first donee of a power mentioned above may be nominated by the general meeting of shareholders following the incorporation.

The Board of Directors may also confer any special mandates by written proxy.

Towards third parties the company is in all circumstances validly represented and committed by the joint signatures of two directors or by single signature of the chairman of the board or by the single signature of a managing director acting within the limits of his powers or by the signature of another donee of a power acting within the limits of his powers.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by a third person empowered by the Board of Directors.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting of Shareholders is held on the fourth Thursday in July at 11.00 a.m. at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself. Each share gives one vote.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Law of August 10, 1915 concerning commercial companies and of the modifying Laws.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2000.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2001.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company FINGECO LUX S.A., prenamed, three hundred and nineteen shares	319
2.- The limited liability company BECOFIS, S.à r.l., prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three hundred and twenty shares	320

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of thirty-two thousand United States dollars (32,000.- USD) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one hundred and ninety-eight thousand Luxembourg Francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,344,000.- LUF.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolved

The number of Directors is set at three. The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte;
- 2.- Mr Hans-Detlef Nimtz, lawyer, residing at D-54295 Trier, 143B, Olewiger Strasse (Germany);
- 3.- Mr Dieter Kundler, businessman, residing at L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains.

Second resolved

The number of auditors is set at one. Is elected as auditor:

BECOFIS, S.à r.l., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2005.

Fourth resolved

The General Meeting nominates Mr Hans-Detlef Nitz, prenamed, as chairman of the board and nominates Mr Edgar Bisenius, prenamed, as managing director giving him the full power with regard to the daily management of the company's business.

Fifth resolved

The address of the company is fixed at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend, den zehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft FINGECO LUX S.A., mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte, hier vertreten durch ihr geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied Herrn Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte;

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BECOFIS, S.à r.l., mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Edgar Bisenius, vorgenannt.

Welche Komponenten erklärten hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komponenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet, unter der Bezeichnung UNITED FINANCIAL HOLDING S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften; den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbarem Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf zweiunddreissigtausend US dollars (32.000,- USD) festgesetzt, eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert US dollars (100,- USD).

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl der Aktionäre um Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das Gesellschaftskapital kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder vermindert werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Der erste Verwaltungsratsvorsitzende kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Generalversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich über ein Recht vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlages mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Verwaltungsrat kann die Arbeit der täglichen Geschäftsführung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Geschäftsführung einem oder mehreren Mitgliedern des Verwaltungsrates, die sodann als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied handeln, und/oder, als Inhaber einer Vollmacht, auf dritte Personen übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Das erste geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied oder der erste vorgenannte Bevollmächtigte kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden, die der Gründung nachfolgt.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch schriftliche Vollmachten Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten wirksam vertreten und verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden, durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmacht handelnden geschäftsführenden Verwaltungsrates oder durch die Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmacht handelnden sonstigen Bevollmächtigten des Verwaltungsrates.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Verwaltungsrat dazu bevollmächtigten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am ein und dreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am vierten Donnerstag im Juli um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht. Jede Aktie gibt ihrem Besitzer ein Stimmrecht von einer Stimme.

Art. 13. Die Generalversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen ohne, daß das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und seinen späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.

2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2001 statt.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Kompargenten wie folgt gezeichnet:

1.- Die Aktiengesellschaft FINGECO LUX S.A., vorgezeichnet, dreihundertneunzehn Aktien	319
2.- Die Gesellschaft BECOFIS, S.à r.l., vorgezeichnet, eine Aktie	1
Total: dreihundertzwanzig Aktien	320

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von zweiunddreissigtausend US dollars (32.000,- USD) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf einhundertachtundneunzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf 1.344.000,- LUF abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Kompargenten, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- 1.- Herr Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte;
- 2.- Herr Hans-Detlef Nimitz, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54295 Trier, 143B, Olewiger Strasse (Deutschland);
- 3.- Herr Dieter Kundler, Geschäftsmann, wohnhaft in L-8041 Bartringen, 226, rue des Romains.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Kommissare wurde auf einen festgesetzt. Zum Kommissar wird bestellt:

BECOFIS, S.à r.l., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2005.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Hans-Detlef Nimtz, vorgenannt, zum Verwaltungsratsvorsitzenden sowie Herrn Edgar Bisenius, vorgenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied mit der Befugnis zur Ausübung und Durchführung der gesamten täglichen Geschäftsführung.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Texts, ist die englische Version massgebend.

Gezeichnet: Bisenius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2000, vol. 510, fol. 2, case 3. – Reçu 13.440 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 4. April 2000.

J. Seckler.

(19567/231/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2000.

APIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.325.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19576/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

L'an deux mille, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme holding BALU HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 10 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par ledit notaire Paul Decker, en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 1^{er} février 1999,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 29 juin 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 62.450,

en vertu des pouvoirs lui conférés par le Conseil d'Administration de la société suivant décision du 2 mars 2000,

une copie de cette décision, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant comme il vient d'être dit, a requis le notaire d'acter les déclarations et faits suivants

I.- La société a un capital social autorisé fixé à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.

II.- Le capital social émis de la société est de quinze millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (15.450.000,- LUF), représenté par quinze mille quatre cent cinquante (15.450) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

III.- L'article cinq des statuts de la société prévoit que le conseil d'administration est, à partir du jour de la constitution de la société et pendant une durée de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

IV.- Par résolution adoptée en date du 2 mars 2000, le conseil d'administration a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence du montant de douze millions neuf cent mille francs luxembourgeois (12.900.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quinze millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (15.450.000,- LUF) au montant de vingt-huit millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (28.350.000,- LUF) par l'émission de douze mille neuf cents (12.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, et après avoir consulté l'actionnaire minoritaire ECOREAL S.A. et reçu son refus de participer à cette souscription, et d'admettre à la souscription de ces actions nouvelles la société de droit italien ISTITUTO FIDUCIARIO VENETO S.p.A., avec siège social à I-36100 Vicenza, 11, Contra Carpagnon.

V.- Que les douze mille neuf cents (12.900) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement par versement à un compte bancaire au nom de la société BALU HOLDING S.A., de sorte que le montant de douze millions neuf cent mille francs luxembourgeois (12.900.000,- LUF), se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, l'article cinq alinéa premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-huit millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (28.350.000,- LUF), représenté par vingt-huit mille trois cent cinquante (28.350) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 177.500,- francs.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et résidence, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A Galassi, Henri Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 mars 2000, vol. 350, fol. 2, case 6. – Reçu 129.000 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 avril 2000.

H. Beck.

(19582/201/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 avril 2000.

H. Beck.

(19583/201/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BEAUTY HOUSE GUY SCHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.039.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour BEAUTY HOUSE GUY SCHOU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19587/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BEAUTY HOUSE GUY SCHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 27.039.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour BEAUTY HOUSE GUY SCHOU, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19588/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

AUTO SPORT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 35.109.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2000, volume 123S, folio 18, case 5, que la société anonyme AUTO SPORT LUXEMBOURG, avec siège social à L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 35.109, dont la durée avait été fixée à trente ans dans l'acte constitutif reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 1969, publié au Mémorial C, numéro 56 du 2 avril 1970, est arrivée à son terme et que la liquidation en est clôturée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

P. Frieders.

(19580/212/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

ASIA HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.881.

Ce rapport Annuel Audité pour ASIA HIGH YIELD BOND FUND du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999 a été enregistré le 6 avril 2000, déposé à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 51, case 3.

(19577/064/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

ASIA HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.881.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 4 avril 2000 au siège social que:

- L'Assemblée accepte la démission de M. Ian Carson Burden de sa fonction de Directeur de la Société.
- L'Assemblée accepte la nomination de M. Michael Joseph Roche à la fonction d'Administrateur de la Société pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de:

- M. Koji Togawa
- M. Kunihiko Suzuki
- M. Kenneth Yiu Sun Sit

pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de KPMG AUDIT comme Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Le 4 avril 2000.

Pour extrait conforme

J. Hettinger

Président de l'Assemblée Générale

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19578/064/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BELVEDERE INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.200.

In the year two thousand, on the twenty-eight of March.
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Catherine Day-Royemans, bank employee, residing in Metzert (B),
acting in her capacity as duly authorized agent of BELVEDERE INVESTMENT HOLDINGS S.A., a Luxembourg joint stock holding company (société anonyme holding) having its registered office in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, R. C. Luxembourg Number B 74.200,

pursuant to a resolution of the Board of Directors of the said Company passed in Luxembourg on the 24th of March, 2000, a certified copy of which will remain attached to the present deed.

The person appearing declared and required the notary to act the following statements:

I.

BELVEDERE INVESTMENT HOLDINGS S.A. was organised as a joint stock holding company (société anonyme holding) pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 11th, 2000; the Articles of Incorporation of the said Company have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

amended by a deed of the undersigned notary of the 14th of March 2000 (No. 177/2000 of notary's register), not yet published.

II.

Article 3, paragraphs 5, 6, 7 and 8 of the Articles of Incorporation of the Company lay down:

«The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million seven hundred thousand US Dollars (USD 1,700,000.-) by the creation and issue of one thousand six hundred and fifty (1,650) new shares of a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.»

III.

By virtue of the authority conferred to it by Article three of the Articles of Incorporation, the Board of Directors at its meeting of the 13th of March 2000 decided a first increase of the share capital from fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) to two hundred thousand US Dollars (USD 200,000.-). This share capital increase was enacted by a deed of the undersigned notary of the 14th of March 2000.

IV.

By virtue of the authority conferred to it by Article three of the Articles of Incorporation, the Board of Directors at its meeting of the 24th of March 2000, decided a second increase of the share capital from two hundred thousand US Dollars (USD 200,000.-) to seven hundred and fifty thousand US Dollars (USD 750,000.-) by the creation and issue of five hundred and fifty (550) additional shares of a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each.

V.

By virtue of the authority conferred to it by Article three of the Articles of Incorporation, the Board of Directors at the same meeting of the 24th of March 2000 decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe the new shares.

The Board of Directors resolved to accept that the 550 new shares are subscribed and entirely paid in cash by the BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

The Board of Directors has further more decided that Mrs Catherine Day-Royemans or Mr Gerard Pirsch have full power to state under their sole signature before a notary the increase of capital pursuant to subscriptions duly paid.

The undersigned notary certifies that proof has been given to him that the amount of five hundred and fifty thousand US Dollars (USD 550,000.-) corresponding to the increase of the capital, has been entirely paid up by a payment in cash, so that the sum of five hundred and fifty thousand US Dollars (USD 550,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation.

VI.

As a consequence of such increase of the capital, Article 3.1. of the Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

«**Art. 3. 1.** The corporate capital is fixed at seven hundred and fifty thousand US Dollars (USD 750,000.-) divided into seven hundred and fifty (750) shares of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each».

Evaluation of costs and of the increase of capital

The above named person declares that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company by reason of the present deed, amount approximately to three hundred and fourteen Luxembourg Francs (314,000.-).

For the purpose of registration the present increase of capital of the Company is valued at twenty-one million six hundred three thousand four hundred twenty-eight francs (21,603,428.-)

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French texts, the English text will be binding.

In faith of which, We the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à Metzert (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme holding luxembourgeoise BELVEDERE INVESTMENT HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au R. C. Luxembourg, sous le numéro B 74.200,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration de ladite société dans une délibération du 24 mars 2000,

laquelle délibération restera, après avoir été signée et validée par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant en sa qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

I.

La société anonyme holding BELVEDERE INVESTMENT HOLDINGS S.A. fut constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 11 février 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mars 2000 (numéro 177/2000 de son répertoire), non encore publié.

II.

L'article 3, paragraphes 5, 6, 7, et 8 de l'acte constitutif de la société stipulent:

«Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million sept cent mille US Dollars (1.700.000,- USD) par la création et l'émission de mille six cent cinquante (1.650) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille US Dollars (1.000,- USD) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

III.

En vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, le Conseil d'Administration a, en sa réunion du 13 mars 2000, décidé une première augmentation du capital social de son montant de cinquante mille US Dollars (50.000,- USD) à deux cent mille US Dollars (200.000,- USD). Ce constat d'augmentation du capital social a été reçu par le notaire instrumentaire suivant acte du 14 mars 2000.

IV.

En vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, le Conseil d'Administration a, en sa réunion du 24 mars 2000, décidé d'augmenter le capital social de son montant actuel de deux cent mille US Dollars (200.000,- USD) pour le porter à sept cent cinquante mille US Dollars (750.000,- USD) par la création et l'émission de cinq cent cinquante (550) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille US Dollars (1.000,- USD) chacune.

V.

En vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, le Conseil d'Administration a en sa réunion du 24 mars 2000, décidé la suppression du droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires pour les actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la souscription des 550 actions nouvelles par la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG et leur libération intégrale par un versement en espèces.

Le Conseil d'Administration a, en outre, décidé que Madame Catherine Day-Royemans ou Monsieur Gérard Pirsch ont plein pouvoir pour faire acter sous leur seule signature l'augmentation de capital conformément aux souscriptions dûment payées. Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent cinquante mille US Dollars (550.000,- USD) correspondant à l'augmentation du capital social, se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

VI.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille US Dollars (750.000,- USD) divisé en sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (1.000,-USD) chacune».

Evaluation des frais et estimation de l'augmentation de capital

Le comparant déclare que les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incomberont à la société en raison du présent acte, sont estimés à environ trois cent quatorze mille (314.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital qui précède est évaluée à vingt et un million six cent trois mille quatre cent vingt-huit francs (21.603.428,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2000, vol. 509, fol. 24, case 5. – Reçu 231.000 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 avril 2000.

J. Gloden.

(19589/213/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BELVEDERE INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(19590/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BHF-BANK INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 10.008.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

BHF-BANK INTERNATIONAL

Société Anonyme

Signatures

(19592/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BERGER TRUST LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.323.

—
EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mars 2000 que le siège social a été transféré au 13, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg;

- Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2000 que:

a) conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, il a été procédé à la conversion du capital de lires italiennes en euros et ceci par l'application aux taux de conversion EUR/ITL de 1.936,27, de sorte que le capital de ITL 8.000.000.000,- est fixé à EUR 4.131.655,20 et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2000.

En conséquence l'assemblée générale a décidé que tous les autres postes du bilan libellés en une monnaie d'un des pays de l'Union Européenne qui ont adhéré à la troisième phase de l'Union monétaire sont convertis pareillement en euros aux taux officiels.

b) conformément à la même loi du 10 décembre 1998 l'assemblée a procédé à une augmentation du capital social à concurrence de EUR 344,80 par conversion en capital d'une partie des bénéfices au 31 décembre 1999 pour le porter à EUR 4.132.000,-.

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 alinéas 1^{er} et 3 des statuts sociaux sont modifiés comme suit pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à quatre millions cent trente-deux mille euros (EUR 4.132.000,-), représenté par 413.200 (quatre cent treize mille deux cents) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Luxembourg, le 4 avril 2000.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 49, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19591/535/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BHF INVESTMENT MANAGEMENT AKTIENGESELLSCHAFT.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.891.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

BHF INVESTMENT MANAGEMENT
AKTIENGESELLSCHAFT
Signatures

(19593/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

**CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND MANAGEMENT COMPANY,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.049.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2000, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND MANAGEMENT COMPANY est complété comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2001:

«To appoint Ms. Ida Levine, subject to CSSF approval, as a Director of CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND MANAGEMENT COMPANY as of February 24, 2000 until the next annual general meeting of shareholders.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

BROWN BROTHERS HARRIMAN
(LUXEMBOURG) S.C.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 51, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

(19602/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BLUE SPIRIT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 53.783.

La soussignée, BLUE SPIRIT A.G., ayant son siège social au L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000

- ont été nommés administrateurs:

Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse,
DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G., 134, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,
MARCH MANAGEMENT S.A., 26, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg,

en remplaçant Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, SELINE FINANCE LIMITED et SELINE MANAGEMENT LIMITED;

- a été nommé administrateur-délégué Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé en remplaçant Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim,

- a été nommée commissaire AUDIT ASSOCIATION S.A., 26, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg en remplaçant DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G.

- que les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse, 26, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

BLUE SPIRIT A.G.

J. J. Geusebroek

Administrateur-délégué

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19594/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BOLTON TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 21.077.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(19595/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BONITO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 64.598.

La soussignée, BONITO PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000

- les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse, 26, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

BONITO PROPERTIES, S.à r.l.

J. J. Geusebroek

Gérant

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19596/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

BUVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(19600/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

CEDONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.177.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999

Le siège social de la société a été transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19604/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

CELLULAR TELECOM LIMITED.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.695.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société CELLULAR TELECOM LIMITED, tenue le 30 mars 2000, que:
- Le siège social a été transféré au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19605/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

CHEYENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.505.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 533, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Signature.

(19607/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COCTEAU, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Signature.

(19608/660/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COMETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.108.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 31 août 1999

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de six ans.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19610/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

CODEWORK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 23B, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 41.805.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 4 avril 2000, vol. 135, fol. 90, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koerich, le 4 avril 2000.

Pour la société
Signature

(19609/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

CESSION DE PARTS

La société COM-EURO S.A.H., avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, ici représentée par M. Victor Collé, demeurant à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, administrateur, et Mme Mariette Pulli-Grandjean, administrateur, demeurant 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette, cède et transporte une action qu'elle détient dans la société MAIN MARKET COMPANY, S.à r.l., L-1331 Luxembourg, 33, boulevard G.-D. Charlotte,

à Monsieur Robert Rossignol, demeurant 14, Grand-Clos, F-54920 Villers-la-Montagne.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2000.

V. Collé M. Pulli-Grandjean R. Rossignol
Administrateur Administrateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000, vol. 316, fol. 22, case 8/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(19611/612/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

CESSION DE PARTS

Le soussigné Christopher Sykes, secrétaire de la société de droit anglais BENCHROSE FINANCE LIMITED cède les deux cent cinquante (250) parts que cette société détient dans la société à responsabilité limitée MAIN MARKET COMPANY à la S.A.H. COM-EURO, avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Le soussigné Christopher Sykes, secrétaire de la société de droit anglais CREST SECURITIES LIMITED, cède ses deux cent cinquante (250) parts que cette société détient dans la société à responsabilité limitée MAIN MARKET COMPANY à la S.A.H. COM-EURO, avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2000.

CREST SECURITIES LIMITED BENCHROSE FINANCE LIMITED
Signature Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000, vol. 316, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(19613/612/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

CESSION DE PARTS

La société COM-EURO S.A.H., avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, ici représentée par M. Victor Collé, demeurant à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, administrateur, et Mme Mariette Pulli-Grandjean, administrateur, demeurant 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette, cède et transporte une action qu'elle détient dans la société EUROBRADÉ, S.à r.l., L-2355 Luxembourg-Bonnevoie, 17, rue du Puits

à Monsieur Robert Rossignol, demeurant 14, Grand-Clos, F-54920 Villers-la-Montagne.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2000.

Administrateur Administrateur R. Rossignol
V. Collé M. Pulli-Grandjean

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000, vol. 316, fol. 22, case 8/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(19612/612/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

CESSION DE PARTS

Le sousigné Christopher Sykes, secrétaire de la société de droit anglais CREST SECURITIES LIMITED, cède les deux cent cinquante (250) actions que cette société détient dans la société à responsabilité limitée EUROBRADÉ à la S.A.H. COM-EURO, avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2000.

CREST SECURITIES LIMITED

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000, vol. 316, fol. 22, case10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(19614/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COM-EURO S.A.H.
du 4 avril 2000*

L'an deux mille, le quatre avril, à 10.00 heures, se sont réunis en Assemblée Générale, les actionnaires de la société: COM-EURO S.A.H., avec siège au 166, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, dans les bureaux de la FIDUCIAIRE VIC. COLLE ET ASSOCIES, S.à r.l., sise 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Victor Collé, président de l'assemblée qui désigne Madame Mariette Pulli-Grandjean, 78, route de Dudelange, F-57330 Volmerange-les-Mines, comme secrétaire de séance et Monsieur Robert Rossignol, 14, Grand-Clos, F-54420 Villers-la-Montagne, comme scrutateur.

Après avoir constaté que la totalité des actions est représentée, l'assemblée peut valablement statuer sur l'ordre du jour:

- 1.- Révocation de trois administrateurs.
- 2.- Démission du commissaire aux comptes.
- 3.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ordre du jour n° 1:

Le président informe l'assemblée que l'ensemble des actionnaires de la société ont décidé de révoquer les administrateurs et administrateur-délégué suivants:

Monsieur Ernest Junker, administrateur-délégué demeurant 19, rue du Bois, L-3980 Wickrange, et
Madame Claire Poeckes, administrateur, demeurant 19, rue du Bois, L-3980 Wickrange, et
Mademoiselle Pascale Junker, administrateur, demeurant 316, Chaussée Saint-Pierre, B-1040 Bruxelles.
Cette décision est prise à l'unanimité.

Ordre du jour n° 2:

Le président donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la fiduciaire PRESTA-SERVICES, S.à r.l société civile, avec siège social au 11, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, l'informant de sa démission de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée accepte cette démission à l'unanimité.

Ordre du jour n° 3:

Le président informe l'assemblée que trois personnes sont candidates aux postes d'administrateurs vacants:

Monsieur Victor Collé, domicilié 5, am Ledenberg, L-5341 Moutfort;
Madame Mariette Pulli-Grandjean, précitée;
Monsieur Robert Rossignol, précité.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

Ordre du jour n° 4:

Le président propose de nommer la FIDUCIAIRE VIC. COLLE ET ASSOCIES, S.à r.l, 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la PRESTA-SERVICES, S.à r.l., 11, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 11.00 heures et propose aux personnes présentes de signer la liste de présence qui demeurera jointe aux présentes.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000.

V. Collé

Président

M. Pulli-Grandjean

Secrétaire de séance

R. Rossignol

Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000, vol. 316, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(19615/612/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

—
CESSION DE PARTS

Le sousigné Christopher Sykes, secrétaire de la société de droit anglais BENCHROSE FINANCE LIMITED, cède les deux cent cinquante (250) actions que cette société détient dans la société à responsabilité limitée EUROBRADÉ à la S.A.H. COM-EURO, avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2000.

BENCHROSE FINANCE LIMITED

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000, vol. 316, fol. 22, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(19616/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.371.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(19617/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.371.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 8 juillet 1999
à 15.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement:

M. Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19618/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DES SANTONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 60.972.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 5 avril 2000 que les résolutions suivantes ont été acceptées:

- La démission de Herman Ter Haar en tant qu'administrateur de la société est acceptée.

- René Coltof, administrateur de société résidant à Strandweg 22, NL-4328 KK Burgh-Haamstede, a été élu au poste d'administrateur afin de terminer le mandat de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Ordinaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

B. Zech
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19619/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COFIWAS S.A., COMPAGNIE FINANCIERE WASTEELS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.701.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 21 juin 1999

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19620/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

COPIE S.A., COMPAGNIE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EUROPEENS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.188.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19621/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

CONGRIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.508.

—
Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19622/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

CORVINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.511.

—
Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19623/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

CRESCENDO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.830.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 533, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Signature.

(19626/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

CONSTRUCTION FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
H. R. Luxembourg B 49.333.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. März 2000

- In Ausübung des Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Hauptversammlung beschlossen, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

- Gemäss Artikel 6 der Statuten sowie gemäss Artikel 51 und 52 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Versammlung einstimmig beschlossen, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers für weitere sechs Jahre zu erneuern.

Luxembourg, den 20. März 2000.

*Für den Verwaltungsrat
Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19624/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

**COUTTS ALTERNATIVE S.A., Société Anonyme,
(anc. ALTERNATIVE MANAGEMENT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 39.128.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 juillet 1999

Le Conseil d'Administration a pris la décision de transférer, à partir du 19 juillet 1999, le siège social de la société à L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

*Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19625/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

DANSKE BANK GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 62.992.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

(19627/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

DANSKE INSTITUTIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 50.991.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

(19628/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

DINDER'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 33.480.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur*

(19632/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

**GOBLET & LAVANDIER INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 45.502.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour GOBLET & LAVANDIER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19660/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

DASCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 41.131.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 1992, acte publié au Mémorial C, n° 572 du 5 décembre 1992, modifié par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 1993, acte publié au Mémorial C, n° 213 du 11 mai 1993.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DASCO, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(19629/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.259.

L'an deux mille, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 28.259, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 juin 1988, publié au Mémorial C, numéro 233 du 31 août 1988, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décision actée sous seing privé de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 21 janvier 1999, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 5 du 4 janvier 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Kayembe Ntumba, ingénieur commercial, demeurant à Halanzy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Wolff, employée de banque, demeurant à Habergy (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des 2.250 actions existantes.

2. Augmentation du capital social par incorporation de réserves à concurrence de EUR 6.797.250,- pour porter le capital social à EUR 12.375.000,- sans création d'actions nouvelles.

3. Suppression de la mention du capital autorisé.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Modification du dernier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant avec ou sans garantie et en toute monnaie y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.»

6. Modification du quatrième alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

«Sur demande des actionnaires, les certificats de ces inscriptions détachés d'un registre à souche et signés par le président du conseil d'administration, leur seront délivrés.»

7. Modification de la première phrase du cinquième alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Tout administrateur empêché peut donner par écrit, télécopie ou toute autre manière, délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.»

8. Modification du premier alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

«Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront signés par au moins deux administrateurs.»

9. Modification de l'article 26 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 26.** Tout actionnaire qui souhaite participer à l'assemblée doit notifier son intention à la société au moins cinq jours à l'avance.»

10. Modification du deuxième alinéa de l'article 32 des statuts comme suit:

«Les copies et extraits de procès-verbaux des assemblées générales seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

11. Remplacement au premier alinéa de l'article 34 des statuts de la référence au «31 décembre» par la référence au «30 septembre».

II) Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux mille deux cent cinquante (2.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent cinquante euros (5.577.750,- EUR) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des deux mille deux cent cinquante (2.250) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de six millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent cinquante euros (6.797.250,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent cinquante euros (5.577.750,- EUR) à douze millions trois cent soixante-quinze mille euros (12.375.000,- EUR) moyennant incorporation de réserves, sans émission d'actions nouvelles.

Libération

La preuve de l'existence des réserves à concurrence de six millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent cinquante euros (6.797.250,- EUR) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant un bilan au 30 septembre 1999.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la mention du capital autorisé.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à douze millions trois cent soixante-quinze mille euros (12.375.000,- EUR), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Dernier alinéa.** D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant avec ou sans garantie et en toute monnaie y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9. Alinéa 4.** Sur demande des actionnaires, les certificats de ces inscriptions détachés d'un registre à souche et signés par le président du conseil d'administration, leur seront délivrés.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase du cinquième alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14. Alinéa 5, 1^{ère} phrase.** Tout administrateur empêché peut donner par écrit, télécopie ou toute autre manière, délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

«**Art. 16. Alinéa 1^{er}.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront signés par au moins deux administrateurs.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 26 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 26.** Tout actionnaire qui souhaite participer à l'assemblée doit notifier son intention à la société au moins cinq jours à l'avance.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 32 des statuts comme suit:

«**Art. 32. Alinéa 2.** Les copies et extraits de procès-verbaux des assemblées générales seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer au premier alinéa de l'article 34 des statuts la référence au «31 décembre» par la référence au «30 septembre».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 160.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Duvieusart, K. Ntumba, S. Wolff, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

P. Frieders.

(19630/212/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

P. Frieders.

(19631/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

EUROPARTENAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.271.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 octobre 1999

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre Baldauff, Administrateur et décide d'appeler comme nouvel Administrateur Monsieur Sam Reckinger, pour achever le mandat de Monsieur Pierre Baldauff, démissionnaire.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19640/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

EBERNO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.283.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui n'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 40, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Signature.

(19634/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

DUPLITAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 13.613.

Constituée par acte sous seing privé sous la dénomination de WORLD COMPUTER CORPORATION en date du 25 octobre 1972, publié au Mémorial C, n° 208 du 29 décembre 1972, modifiée par acte de M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Rédange, en date du 20 novembre 1975, publié au Mémorial C, n° 40 du 27 février 1976, modifiée par acte de M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1979, publié au Mémorial C, n° 252 du 30 octobre 1979, modifiée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 octobre 1986, publié au Mémorial C, n° 358 du 27 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUPLITAPE S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(19633/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

EDEN MEUBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 49.103.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Claudine Speltz-Van Bellingen, conseil comptable et fiscal, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur René Alain Kreisman, directeur de sociétés, demeurant à Howald, 51, rue Dr Joseph Peffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 mars 2000,

laquelle procuration, signée ne varietur par la comparante agissant ès dites qualités et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a exposé au notaire et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La société anonyme EDEN MEUBLE S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue du Cimetière, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 18 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 27 janvier 1995,

et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 49.103.

II.- Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III.- Monsieur René Alain Kreisman, préqualifié, est devenu successivement le seul propriétaire des cent vingt-cinq (125) actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme EDEN MEUBLE S.A.

IV.- L'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, détenant toutes les actions de la société anonyme EDEN MEUBLE S.A., déclare, prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-avant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme EDEN MEUBLE S.A., déclare que tout le passif de la société est réglé ou est dûment provisionné.

VI.- L'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, qu'il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société dissoute l'obligation de payer tout passif éventuel actuellement inconnu.

VII.- L'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-avant, déclare qu'il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute, même inconnu à l'heure actuelle; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme réalisée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

VIII.- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Les livres et documents de la société anonyme dissoute seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Ensuite le comparant a présenté les actions émises, lesquelles ont été détruites par lacération, en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, agissant ès dites qualités, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Speltz-Van Bellingen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2000.

T. Metzler.

(19635/222/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

EUCALYPTUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Signature.

(19636/660/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

EUCALYPTUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Signature.

(19637/660/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

**PwC LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l.,
PricewaterhouseCoopers LEARNING & EDUCATION INSTITUTE,
Société à responsabilité limitée,
(anc. EUFIDE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.026.

L'an deux mille, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch,

ici dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Dominique Robyns, master of science in management, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée EUFIDE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R. C. Luxembourg section B numéro 66.026, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 809 du 5 novembre 1998.

- que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune;

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en PricewaterhouseCoopers LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l., ou en abrégé PwC LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination PricewaterhouseCoopers LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l., ou en abrégé PwC LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article trois (3) qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exercice de toutes les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le domaine de la formation en général et de la formation professionnelle continue en particulier tous domaines d'activité confondus.

La société aura également pour objet le conseil dans l'évaluation, la conception, le développement, la sélection, la mise en oeuvre et le suivi de solutions dans les domaines de l'organisation de la fonction formation, de la stratégie de formation, de la gestion des compétences, de l'identification des besoins de formation, des programmes de formation, des centres de ressources en formation et universités d'entreprise, de l'animation de formations, de l'autoformation, de l'accompagnement de la formation et du retour sur investissement en formation.

Elle pourra exercer toutes activités qui sont estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra encore s'intéresser par voie de financement, de participation ou de toute autre nature à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article dix (10) qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Les gérants sont autorisés à nommer «Directeurs» certains membres du personnel du groupe PricewaterhouseCoopers. Ces directeurs pourront engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de nomination.»

Cinquième résolution

La démission de Monsieur Gérard Becquer de sa fonction de gérant est acceptée et pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Jeanne Chèvremont, master of science in management and finance, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;

Monsieur Philippe Duren, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;

Monsieur Dominique Robyns, master of science in management, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Les gérants ont individuellement les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes au nom de la société.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Robyns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2000, vol. 508, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2000.

J. Seckler.

(19638/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

**PwC LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l.,
PricewaterhouseCoopers LEARNING & EDUCATION INSTITUTE,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2000.

J. Seckler.

(19639/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

EUROTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.177.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 533, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Signature.

(19641/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

F & H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 71.715.

L'an deux mille, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F & H INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg section B numéro 71.715, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C, n° 907 du 30 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, employé privé, demeurant à Bereldange.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echterbacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la devise d'expression du capital social de EUR en USD et conversion du capital souscrit de 45.100,- EUR en 45.100,- USD.

2.- Remplacement des 451 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune par 451 actions d'une valeur nominale de 100,- USD chacune.

3.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 143.500,- USD, pour le porter de son montant actuel de 45.100,- USD à 188.600,- USD, par la création et l'émission de 1.435 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD.

4.- Souscription et libération des actions nouvelles par la société de droit italien FAMAS S.R.L.

5.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 179.400,- USD, pour le porter de son montant actuel de 188.600,- USD à 368.000,- USD, par la création et l'émission de 1.794 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD.

6.- Souscription et libération des actions nouvelles par la société de droit allemand IBENA TEXTILWERKE BECKMANN, GmbH.

7.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

8.- Ajouté d'un cinquième alinéa à l'article sept des statuts ayant la teneur suivante:

«Toute décision d'acheter ou de vendre des participations est prise à l'unanimité par l'assemblée des actionnaires.»

9.- Modification du dernier alinéa de l'article sept des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.»

10.- Augmentation du nombre d'administrateurs de 3 à 6.

11.- Nomination de 3 nouveaux administrateurs et délégation des pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise du capital de euros en dollars US et de transformer par conséquent le capital social actuellement fixé à quarante-cinq mille cent euros (45.100,- EUR) en quarante-cinq mille cent dollars US (45.100,- USD).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les quatre cent cinquante et une (451) actions existantes d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par quatre cent cinquante et une (451) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-trois mille cinq cents dollars US (143.500,- USD), pour le porter de son montant actuel après transformation de quarante-cinq mille cent dollars US (45.100,- USD) à cent quatre-vingt-huit mille six cents dollars US (188.600,- USD), par la création et l'émission de mille quatre cent trente-cinq (1.435) actions nouvelles de cent dollars US (100,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les mille quatre cent trente-cinq (1.435) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société de droit italien FAMAS S.R.L., ayant son siège social à I-13835 Trivero/Biella, Frazione Oro 145/A (Italie), et entièrement libérées moyennant apport de 20 % (vingt pour cent) des actions de la société de droit chinois SHANGHAI FAMAS TEXTILE CO. LTD, ayant son siège social à Shanghai (Chine);

ces actions évaluées à cent quarante-trois mille cinq cents dollars US (143.500,- USD).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant MONTBRUN REVISION, S.à r.l., de L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 1.435 actions de USD 100,- chacune, totalisant une contre-valeur de USD 143.500,-.

Luxembourg, le 14 février 2000.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-dix-neuf mille quatre cents dollars US (179.400,- USD), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-huit mille six cents dollars US (188.600,- USD) à trois cent soixante-huit mille dollars US (368.000,- USD), par la création et l'émission de mille sept cent quatre-vingt-quatorze (1.794) actions nouvelles de cent dollars US (100,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les mille sept cent quatre-vingt-quatorze (1.794) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société de droit allemand IBENA TEXTILWERKE BECKMANN, GmbH, ayant son siège social à D-46414 Rhede, Peterskamp 20 (Allemagne), et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de cent soixante-dix-neuf mille quatre cents dollars US (179.400,- USD), existant à son profit et à charge de la société anonyme F & H INTERNATIONAL S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant MONTBRUN REVISION, S.à r.l., de L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 1.794 actions de USD 100,- chacune, totalisant une contre-valeur de USD 179.400,-.

Luxembourg, le 14 février 2000.»

Lesdits rapports, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at three hundred and sixty-eight thousand US dollars (368,000.- USD), represented by three thousand six hundred and eighty (3,680) shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.»

Version française:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent soixante-huit mille US dollars (368.000,- USD), représenté par trois mille six cent quatre-vingts (3.680) actions de cent US dollars (100,- USD) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un cinquième alinéa à l'article sept des statuts ayant la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 7. Paragraphe 5.** Any decision to buy or to sell participations is unanimously taken by a meeting of the shareholders.»

Version française:

«**Art. 7. Alinéa 5.** Toute décision d'acheter ou de vendre des participations est prise à l'unanimité par l'assemblée des actionnaires.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts comme suit:

Version anglaise:

«**Art. 7. Last paragraph.** All acts binding the company must be signed by the joint signature of one director with power of signature of category A and by one director with power of signature of category B.»

Version française:

«**Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de la société de trois à six et de procéder aux nominations suivantes:

Administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie A:

- 1.- Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- 3.- Monsieur Georges Diederich, employé communal, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie B:

- 4.- Monsieur Ralph Beckmann, general manager, demeurant à D-46614 Rhede, Peterskamp 20 (Allemagne);
- 5.- Monsieur Alfredo Fava Minor, general manager, demeurant à I-13835 Trivero/Biella, Frazione Oro 145/A (Italie);
- 6.- Madame Annalisa Fava Minor, administrateur de sociétés, demeurant à I-13835 Trivero/Biella, Frazione Oro 145/A (Italie).

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2003.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à 13.077.450,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Innocenti, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2000, vol. 508, fol. 93, case 9. – Reçu 130.775 francs.

Le Releveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2000.

J. Seckler.

(19642/231/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

F & H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 71.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2000.

J. Seckler.

(19643/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

FINANCE TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.278.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mars 2000 que le siège social a été transféré au 13, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg;

- Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2000 que, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, il a été procédé à la conversion du capital de lires italiennes en euros et ceci par l'application du taux de conversion EUR/ITL de 1.936,27, de sorte que le capital de ITL 15.000.000.000,- est fixé à EUR 7.746.853,49, représenté par 15.000 actions d'une valeur nominale de EUR 516,46 chacune et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2000.

En conséquence l'assemblée générale a décidé que tous les autres postes du bilan libellés en une monnaie d'un des pays de l'Union Européenne qui ont adhéré à la troisième phase de l'Union monétaire sont convertis pareillement en euros aux taux officiels.

En conséquence de ce qui précède l'article 5, alinéas 1^{er} et 3 des statuts sociaux sont modifiés comme suit pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à sept millions sept cent quarante-huit mille huit cent cinquante-trois virgule quarante-neuf euros (EUR 7.748.853,49), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize virgule quarante-six euros (EUR 516,46) chacune.

Alinéa 3. Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions huit cent vingt-deux mille huit cent quarante-quatre virgule quatre-vingt-seize euros (EUR 25.822.844,96) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize virgule quarante-six euros (EUR 516,46) chacune.»

Luxembourg, le 4 avril 2000.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(19644/535/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

FUND-MARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.861.

Les comptes annuels de FUND-MARKET S.A., arrêtés au 31 décembre 1999 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 15 mars 2000, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(19646/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

FUND-MARKET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.861.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 mars 2000

L'Assemblée nomme Monsieur Robert Reckinger, Administrateur.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mars 2000

Composition du Conseil d'Administration

Messieurs Robert Reckinger, Président
Mario Keller, Vice-Président
Pierre Ahlborn
Philippe Depoorter
Pit Reckinger.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19647/550/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

FINORSI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 74.661.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 mars 2000
Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Edmond Ries, Claude Schmitz et Marc Lamesch avec effet immédiat et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats d'administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Stefano Orsi, administrateur de société, demeurant à Castello d'Argile Botteghe, 20, Italie
- Madame Elisa Fabbri, administrateur de société, demeurant à Castello d'Argile Botteghe, 20, Italie
- Monsieur Andréa Orsi, entrepreneur, demeurant à Castello d'Argile Botteghe, 20, Italie

Qui acceptent leurs mandats pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Luxembourg, le 29 mars 2000.

FINORSI S.A.

Deux administrateurs

E. Ries S. Schmitz
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19545/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

GALANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 104, rue des Pommiers.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 57 du 31 janvier 1996, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mars 2000,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, volume 858, folio 47, case 8,

que la société à responsabilité limitée GALANTE, S.à r.l., avec siège social à L-2343 Luxembourg, 104, rue des Pommiers,

a été dissoute par décision de l'associé unique, lequel a déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2000.

F. Kessler.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19649/219/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

GALAXY ENERGY HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 43.225.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(19648/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

GANDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.916.

In the year two thousand, on the twenty-fifth of February.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company GANDRIA HOLDING S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg B number 69.916, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 29th of April 1999, published in the Mémorial C number 578 of the 27th of July 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 19th of May 1999, published in the Mémorial C, number 648 of the 26th of August 1999;
- on the 26th of August 1999, published in the Mémorial C, number 864 of 18th of November 1999.

The meeting is presided by Mr Dennis Bosje, director, residing in Steinfort.

The chairman appoints as secretary Mr Klaus Krumnau, private employee, residing in Koerich.

The meeting elects as scrutineer Mr Christian Bühlmann, private employee, residing in Junglinster.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Waiving of the delays and formalities of the convocation.
2. Increase of the capital of the company by contribution in cash of 350,000.- USD, increasing the current share capital from 1,400,000.- USD to 1,750,000.- USD, by the creation and issue of additional 3,500 shares of a par value of 100.- USD each.
3. Subscription and payment of the 3,500 new shares.
4. Amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting states that the shareholders have waived to the delays and formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital by three hundred and fifty thousand US dollars (350,000.- USD), so as to raise it from its present amount of one million four hundred thousand US dollars (1,400,000.- USD) up to one million seven hundred and fifty thousand US dollars (1,750,000.- USD), by the creation and the issuance of three thousand five hundred (3,500) new shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and payment

The other shareholders having waived their preferential subscription right, the three thousand five hundred (3,500) new shares have been subscribed by the the foundation SAINT LUIZ FOUNDATION, having its registered office in FL-9490 Vaduz, Städtle 36 (Liechtenstein).

The sum of three hundred and fifty thousand US dollars (350,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the corporation GANDRIA HOLDING as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at one million seven hundred and fifty thousand US dollars (1,750,000.- USD), represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares of a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two hundred thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital is evaluated at 14,175,000.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GANDRIA HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg B numéro 69.916, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 578 du 27 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 648 du 26 août 1999;

- en date du 26 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 864 du 18 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à Steinfort.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social par versement en numéraire de 350.000,- USD, en augmentant le capital social actuel de 1.400.000,- USD à 1.750.000,- USD, par la création et l'émission de 3.500 actions nouvelles avec une valeur nominale de 100,- USD chacune.

3. Souscription et paiement des 3.500 actions nouvelles.

4. Modification de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante mille dollars US (350.000,- USD), pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent mille dollars US (1.400.000,- USD) à un million sept cent cinquante mille dollars US (1.750.000,- USD), par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Souscription et libération

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles ont été souscrites par la fondation SAINT LUIZ FOUNDATION, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Städtle 36 (Liechtenstein).

La somme de trois cent cinquante mille dollars US (350.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société GANDRIA HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la décision qui précède le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million sept cent cinquante mille dollars US (1.750.000,- USD), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) actions, chacune d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux cent mille francs luxembourgeois.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à 14.175.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Bosje, K. Krumnau, C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2000, vol. 508, fol. 91, case 10. – Reçu 141.750 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2000.

J. Seckler.

(19650/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

GANDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2000.

J. Seckler.

(19651/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

GAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 90, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 44.901.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(19652/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2000.